

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 8

Pouvoirs : 2

Quorum : 6

<p><u>Etaient présents :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Lydia ANFRAY- M Pascal CHESNEAU- M Patrick RIVIERRE- M Jean-Claude TRACHE- Mme Catherine LEGRAND- Mme Angélique MOREAU- Mme Sophie LE BLEVEC	<p><u>- Absents excusés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M Thierry LAFFEACH pouvoir donné à M Paul BINEY- Mme Sarah FANMUY pouvoir donné à Lydia ANFRAY- M Jean-Pierre CHEVRIER <p><u>- Absents :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Secrétaire de séance</u> Mme Sophie LE BLEVEC
--	--

Délibération n° 28/2016

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC -VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, doivent être réalisés sur le territoire communal :

- Fourniture et pose de trois prises guirlandes, rue de la Sente aux Prêtre, de l'Océane et Grande Rue.

Ces opérations sont financées par le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain, maître d'ouvrage, avec une participation des collectivités membres, définie à l'article L 521-24 du Code Général des Collectivités territoriales, sous forme de fonds de concours.

Les études techniques et financières ont été conduites par RSEIPC, Maître d'oeuvre. Le montant des travaux s'élèvent à HT 522.39 €, (soit TTC 626.87 €) et la participation de la commune est évaluée à HT 261.20 €, (TTC 313.44 €)

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) dans le budget communal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Demande au Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain, dans la limite du plan de financement ci-dessous

Financement de l'opération	Montant prévisionnel HT	Financement à la charge de la collectivité	Montant à charge de la collectivité
Opération classique à 50 %	522.39 €	0.50	261.20€

S'engage à inscrire le versement de fonds de concours au budget de la commune

Délibération n° 29/2016

PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ERMENONVILLE LA GRANDE A LA REALISATION DU DOSSIER DE RETRAITE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE.

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Sandarville a réglé auprès du Centre de Gestion la prestation payante de la réalisation du dossier de retraite CNRACL de la secrétaire de Mairie. Il sera demandé à la commune d'Ermenonville la Grande, 2ème employeur, de participer à hauteur de 50% du montant soit 40 €.

Délibération n° 30/2016

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2017

Tarif de location de la salle polyvalente	Habitants de la commune	Usagers Hors commune
Locations du 16 avril au 14 octobre inclus		
Salle entière 1 jour	140,00 €	235,00 €
Salle entière 2 jours	250,00 €	410,00 €
Locations du 15 octobre au 15 avril inclus (avec chauffage)		
Salle entière 1 jour	170,00 €	265,00 €
Salle entière 2 jours	310,00 €	470,00 €
Autres		
Vin d'honneur ou réunion de quelques heures	65,00 €	95,00 €
Soirée dansante	400,00 €	
Réveillon de Noël et de la Saint Sylvestre	400,00 €	
Autres tarifs salle polyvalente		Montant
Location chaises (l'unité)		0,50 €
Location tables (l'unité)		2,50 €
Salle polyvalente : pénalités pour dégradation ou nettoyage insuffisant des pièces, du mobilier, du matériel et des extérieurs		
Sanitaires (sol et toilettes)	75,00 €	
Cuisine : Nettoyage insuffisant		
- sol	100,00 €	
- four, réfrigérateur, congélateur, micro-ondes, lave-vaisselle	50,00 €	
Bar : nettoyage du sol	75,00 €	
- réfrigérateur	50,00 €	
Hall d'entrée et dégagement (sol)	50,00 €	
Salle (sol)	150,00 €	
Dalle de plafond cassée	30,00 €	
Abords de la salle	50,00 €	
Toutes prestations supplémentaires ne figurant pas ci-dessus seront facturées au temps passé pour remise en état.	35,00 € de l'heure	
Caution	700,00 €	
Cimetière		
Concession perpétuelle	450,00 €	
Concession trentenaire	200,00 €	
Renouvellement concession 15 ans	100,00 €	
Superposition	100,00 €	
Emplacement pour urne funéraire (cavurne) 30 ans	200,00 €	
Caveau provisoire par jour à partir du 6ème jour	10,00 €	

Délibération n° 31/2016

EVOLUTION ET DEVENIR DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental demande au Conseil Municipal de délibérer sur un nouveau classement des routes départementales sur le territoire de la Commune. Celui-ci propose d'en classer en catégorie C5 (niveau de sécurité réduit au strict minimum, mais toujours départemental), d'en déclasser certaines en voies communales ou d'en supprimer.

Le Conseil Municipal décide de conserver le réseau routier tel qu'il est actuellement.

Délibération n° 32/2016

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement d'Eure et Loir, placé sous la responsabilité du département intervient pour aider financièrement les personnes éprouvant des difficultés pour accéder à un logement.

La participation par logement est de 3 euros.

Le Conseil Municipal décide de participer pour 4 logements, soit une participation de 12.00€.

DEVIS JVS-MAIRISTEM / LOGICIEL RECENSEMENT MILITAIRE

Le Centre du Service National propose à la commune de réaliser le recensement des jeunes de 16 ans à la Journée Défense et Citoyenneté de façon dématérialisée avec le protocole "PECOTO".

Afin de pouvoir le réaliser, la commune devrait acquérir un nouveau logiciel auprès de son prestataire informatique. Le devis se décompose comme suit:

- Logiciel	168.75 € HT
- Installation	100.00 € HT
- Maintenance annuelle	34.00 € HT

Le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir le logiciel, vu le nombre peu important de personnes à recenser, et de continuer à réaliser le recensement manuellement.

QUESTIONS DIVERSES

- Réflexion sur les travaux à prévoir en 2017:
 - Aménagement de l'accès à l'église et création de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) près de l'entrée de l'église.
 - Aménagement d'un sentier pour accéder à la stèle du souvenir à coté de l'église.
 - Création d'une place de parking réservée aux PMR à l'entrée du cimetière.

- Les travaux de montage du City-Park sont commencés.

- Pour l'organisation de la Primaire de la droite et du centre, un bureau de vote sera ouvert à Bailleau le Pin. Des bénévoles seront nécessaires à la tenue de ce bureau. Les volontaires pourront prendre contact à cette adresse *primaire28@gmail.com*
- Travaux réalisés à la salle polyvalente:
 - robinet avec douchette sur l'évier de la cuisine
 - pose d'un wc adapté aux personnes handicapées
- Le repas des Aînés aura lieu à l'Auberge de Sandarville le 19 novembre 2016.
- Prévoir la sortie d'une gazette pour fin décembre, début janvier.